

Genre du véhicule Chariot à moteur	Marque P E S C H K E	P o n y 8502 A	Fiche d'homologation n° CH: 4655 02
--	--------------------------------	-----------------------	---

MOYENS D'IDENTIFICATION "PONY" à l'avant du véhicule
 "8502 A" sur plaquette du constructeur à droite dans la cabine derrière batterie
 "85" préfixe au No du châssis

Numéro du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur cadre
 Signe d'identification du moteur frappé "124" au centre en haut sur carter du moteur derrière carburateur
 Constructeur **PESCHKE KG., Zweibrücken (D)** Importateur **M. BOSCHUNG, Schmitten**

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement toutes roues
 Direction au centre [AV déclenchables
 Frein de service méc.exp.int.câble/tringle,s.arbres d'entraînem.
 Frein auxiliaire méc.à ruban externe
 Frein stationn. sur arbres d'entraînement
 Transmission boîte c.v.reversible mécan. Nombre vit. 6
 Blocage differ. oui Crochet rem. AR = oui Vitesse max. 25 km/h

MOTEUR Genre cyl.opposés Temps 4
 Marque V W Carbur. B
 Type 124
 Position au centre Nombre cyl: 4
 Alésage 85,5 Course 69
 Cylindr. 1584 cm³ CV-impot 8,07
 CV-puiss. 46 (DIN) à 3600 t/m
 Refroidissement air
 Bruit 80 dB (A) à 3600 t/m
 Amortissement bruit 1/876xφ: 120

CARROSSERIE Forme ouverte avec arceau de sécurité
sur demande avec toit abri
 Nombre de places : Total 1 ; AV _____ ; milieu _____ ; AR _____ ; Places debout _____

DIMENSIONS	Voie	AV	AR
§) Diam. braquage		<u>930</u>	<u>892</u>
	G	<u>4,5</u>	DR <u>5,2</u>
Empattement	<u>1650</u>	/	/
	<u>Dimensions ext:</u>	<u>Dimensions int.</u>	
Longueur	<u>2450</u>	<u>1010</u>	
Largeur	<u>1110</u>	<u>1000</u>	
Hauteur	<u>2025</u>	<u>200</u>	
Porte à faux	<u>330</u>	-	
AV	<u>470</u>	<u>360</u>	
AR			
lat.			

POIDS §)	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>555</u>		<u>745</u>	<u>1300</u>
Charge utile	<u>190</u>		<u>1210</u>	<u>1400</u>
Total	<u>745</u>		<u>1955</u>	<u>2700</u>
Garantie fabr.	<u>1000</u>		<u>2200</u>	<u>2700</u>
Dimens. pneus	<u>6-12 6PR</u>		<u>7.50-18 6PR</u>	
Charge p. essieu	<u>820 (3,75)</u>		<u>2040 (2,5)</u>	
Variante de pneus:				
	<u>AV= 6.50-12 6PR 1080 (3,6)</u>			
	<u>AR= 7.50-18 8PR 2340 (3,25)</u>			

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route _____ Avertisseur optique _____

Feux de croisement M (E) ou K21003 Feux de position A (E) ou K21003

Feux de gararit _____ Feux de brouillard _____

Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 90 (dB/A)

Essuie-glace 1/électrique Lave-glace _____

Feux arrières 2/R (E) Catadioptres 2/I (E)

Feux stop _____ Feux de recul _____

Eclair. plaque contr. 1/séparé Plaque forme haute/oblongue _____

Rétroviseur 2/de chaque côté Indic. vitesse km/h+CT

Indic. direction clign. 4/avec lampe-témoin

AV 1 (E) latér. _____ AR 2a (E)

Avert. clign. oui Lampes de travail _____

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Chariot à moteur

Marque & type PESCHKE Pony 8502 A

Homologation n° CH 4655-02

Forme de la carr. ouverte

Places ass. : Total 1 (_____ - avant)

Poids à vide 1300 Carburant B

Charge utile 1400 cv 8,07

Poids total 2700 Cylindrée 1584 cm³

Poids de l'ensemble _____

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 850185

- §) Sur les véhicules avec engins de travail, les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés (voies et largeur variables).
L'équipement pour les deux directions de marche doit correspondre à l'OCE.
Lorsque des feux montés à demeure sont recouverts par les engins de travail, des feux semblables, amovibles, doivent être montés.

A noter dans le permis de circulation, page 4:

- lors de l'utilisation d'engins de travail, la charge sur l'essieu de direction doit être de 20% du poids de fonctionnement du véhicule. Les charges sur les essieux, garanties par le constructeur, ne doivent pas être dépassées.
- Clignoteur tournant exigé seulement avec l'équipement d'hiver.

Lieu et date de l'expertise
Berne, 24.7.73

La commission d'expertise